

# ALGÉRIE

## Détention au secret Craintes de torture ou de mauvais traitements

**Mohamed Fatmia (h), maçon, 35 ans**

**Mohamed Rahmouni (h), 27 ans**

### **ACTION URGENTE**

#### **DOCUMENT PUBLIC**

**Index AI : MDE 28/014/2007**

**AU 216/07**

**ÉFAI**

**22 août  
2007**

Amnesty International a appris que Mohamed Fatmia et Mohamed Rahmouni avaient respectivement été arrêtés en juin et en juillet. Ils sont depuis lors détenus au secret dans un lieu inconnu, une situation qui les expose sérieusement au risque de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International pense qu'ils se trouvent entre les mains d'agents du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), le service de renseignement de l'armée.

Mohamed Fatmia a été appréhendé dans la matinée du 6 juin par des membres des forces de sécurité en civil, alors qu'il travaillait sur un chantier d'Ain El Kerma, un quartier d'Alger, la capitale. Son patron, arrêté en même temps que lui, a été libéré le soir même. Fatmia Mohamed n'a cependant pas été revu depuis. Sa famille s'est rendue dans plusieurs postes de police d'Alger pour obtenir de ses nouvelles, mais s'est vu déclarer à chaque fois que Fatmia Mohamed était inconnu de leurs services. Trois autres hommes interpellés à peu près au même moment dans le cadre de la même affaire ont été traduits devant les autorités judiciaires après quelque douze jours de garde à vue. Ils avaient été détenus par le DRS et auraient été torturés.

Mohamed Rahmouni a été arrêté dans la matinée du 18 juillet par trois membres des forces de sécurité en civil à un arrêt d'autobus situé près de son domicile, à Bourouba (Alger). Le 24 juillet, des agents des forces de l'ordre ont perquisitionné à son domicile. Le 29, ils sont revenus et ont demandé à ses proches de signer une déclaration selon laquelle, lors de la perquisition, les agents avaient trouvé les clefs d'une Mercedes et d'un camion. La famille, qui ne possède pas de tels véhicules, a refusé de signer. Elle a porté plainte auprès des autorités judiciaires pour détention arbitraire. En dépit des efforts qu'elle a déployés, la famille de Mohamed Rahmouni ignore toujours où il est détenu, bien que les autorités semblent reconnaître qu'il est entre les mains du DRS. Le 18 août, la mère de Mohamed Rahmouni a été convoquée au bureau de la police judiciaire de Bourouba, où on lui aurait demandé pourquoi sa famille avait porté plainte ; on lui aurait également indiqué que son fils était bien traité par le DRS.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Département du renseignement et de la sécurité (DRS), également connu sous le nom de Sécurité militaire, est spécialisé dans l'interrogatoire de personnes soupçonnées de détenir des informations sur des activités terroristes ou sur d'autres questions touchant à la sécurité de l'Algérie.

Aux termes de l'article 51 du Code de procédure pénale algérien, une personne peut être placée en garde à vue sans inculpation pour une durée pouvant aller jusqu'à douze jours. Les autorités responsables de l'arrestation doivent immédiatement permettre à l'intéressé de communiquer avec ses proches et de

recevoir leur visite.

Ces dispositions sont couramment ignorées par le DRS. Les personnes arrêtées par ces services sont systématiquement maintenues au secret pendant des périodes pouvant atteindre douze jours, voire plus longtemps encore, avant d'être présentées à une autorité judiciaire ou libérées sans inculpation. C'est pendant qu'elles sont détenues secrètement dans des casernes utilisées par le DRS qu'elles risquent le plus d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements. Selon les informations reçues par Amnesty International, plusieurs personnes ont été détenues au secret par le DRS pendant des mois, au mépris de la législation algérienne et du droit international, et ont été torturées au cours de leur détention. Les autorités civiles algériennes n'exercent aucun contrôle effectif sur les activités du DRS.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Fatmia Mohamed et de Mohamed Rahmouni, qui ont respectivement été arrêtés le 6 juin et le 18 juillet ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que leur lieu de détention n'ait manifestement pas été révélé et que leurs proches ne soient pas autorisés à communiquer avec eux, ce qui constitue une violation de l'article 51 du Code de procédure pénale algérien et du droit international ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce qu'ils soient traités avec humanité et protégés de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
- engagez les autorités à révéler sans délai leur lieu de détention et à leur permettre de recevoir la visite de leurs proches et d'avocats, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- demandez leur libération immédiate, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugés dans les meilleurs délais.

**APPELS À**

Président de la République :

Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika

Président de la République, Présidence de la République, El Mouradia, Alger, Algérie

**Fax : +213 21 609618**

**+213 21 691595**

**Courriers électroniques :**

[president@el-mouradia.dz](mailto:president@el-mouradia.dz)

**Formule d'appel :**

**Monsieur le Président,**

Ministre de la Justice :

Son Excellence M. Tayeb Belaiz

Ministre de la Justice, Ministère de la Justice

8 Place Bir Hakem, 16030 El Bihar, Alger, Algérie

**Fax : +213 21 922956**

**+213 21 921701**

**+213 21 925557**

**Courriers électroniques :**

[belaiztayeb@mjustice.dz](mailto:belaiztayeb@mjustice.dz)

**Formule d'appel :**

**Monsieur le Ministre,**

Ministre de l'Intérieur :

Son Excellence Nouredine Yazid Zerhouni

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales  
Palais du Gouvernement, 18 rue Docteur Saâdane, Alger, Algérie

**Fax : +213 21 605210 / 736106**

**Formule d'appel :**

**Monsieur le Ministre,**

## **COPIES À**

Organisme officiel de défense des droits humains dépendant du président :

Mustapha Farouk Ksentini (Président)

Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme

Palais du Peuple, Avenue Franklin Roosevelt, Alger, Algérie

**Fax : +213 21 239037**

**+213 21 239005**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Algérie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 3 OCTOBRE 2007,**

**VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**